

**Report to
Rapport au :**

**Community and Protective Services Committee
Comité des services communautaires et de protection
18 June 2015 / 18 juin 2015**

**and Council
et au Conseil
24 June 2015 / 24 juin 2015**

**Submitted on June 11, 2015
Soumis le 11 juin 2015**

**Submitted by
Soumis par :**

**Susan Jones, Acting Deputy City Manager / directrice municipale adjointe par
intérim, City Operations / Opérations municipales**

Contact Person

Personne-ressource :

**Anthony Di Monte, Acting General Manager / directeur général par intérim,
Emergency and Protective Services / Services de protection et d'urgence
613-580-2424, poste 22458, Anthony.Dimonte@ottawa.ca**

**Ward / Quartier : CITY WIDE / À
L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**File Number / N° de fichier : ACS2015-
COS-EPS-0020**

SUBJECT: BY-LAW REVIEW STRATEGY

OBJET : STRATÉGIE DE RÉVISION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Community and Protective Services Committee recommend that Council:

- 1. Approve the approach and work plan of by-laws to be reviewed in this term of Council, which fall within the purview of Community and Protective Services Committee, as outlined Document 1;**
- 2. Direct staff to work with the Chair of the appropriate Standing Committee to develop a proposed approach and work plan of identified by-laws and issues that fall outside the purview of Community and Protective Services Committee, as outlined in Document 1, and report back to the appropriate Standing Committee with the approach and work plan by Q4 2015;**
- 3. Refer by-laws and issues that fall within the purview of the Ottawa Board of Health, as outlined in Document 1, to the Medical Officer of Health and Chair of the Board of Health for consideration; and**
- 4. Direct staff to complete a prioritized work plan of major by-laws for a systematic review in every term of Council as outlined in this report.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil :

- 1. d'approuver la stratégie et le plan de travail proposés pour la révision, au cours du présent mandat du Conseil, des règlements municipaux qui relèvent du Comité des services communautaires et de protection (document 1);**
- 2. de demander au personnel de collaborer avec le président du comité permanent approprié afin de concevoir une stratégie et un plan de travail pour la révision des règlements municipaux et la résolution des questions qui ne relèvent pas du Comité des services communautaires et de protection (document 1), et de transmettre cette stratégie et ce plan de travail au comité permanent en question d'ici le quatrième trimestre de 2015;**

3. **de porter les règlements municipaux et les questions qui relèvent du Conseil de santé d'Ottawa (document 1) à l'attention du médecin chef en santé publique et du président du Conseil de santé; et**
4. **de demander au personnel de dresser, par ordre de priorité, une liste des règlements principaux qui doivent faire l'objet d'une révision systématique à chaque mandat du Conseil, comme l'indique le présent rapport.**

CONTEXTE

En mai 2001, après la fusion des municipalités d'Ottawa-Carleton, le Conseil a approuvé la Stratégie d'harmonisation des règlements municipaux, qui visait à concilier les règlements des anciennes municipalités faisant maintenant partie de la nouvelle ville d'Ottawa. À l'époque, plus de 500 règlements devaient être harmonisés et se divisaient grosso modo en deux catégories : les règlements sur la délivrance des permis d'entreprise et les règlements d'ordre général. Cependant, cette stratégie ne portait que sur les règlements relevant de la Direction des services des règlements municipaux. Depuis, d'autres règlements de la Ville d'Ottawa ont été harmonisés par les services correspondants (zonage, circulation et stationnement, etc.). La variété, la complexité et la quantité de règlements existants en 2001 exigeaient la tenue d'une révision complète pour évaluer :

- l'utilité des règlements existants;
- l'objet et le contexte des règlements;
- les exigences de la réglementation habilitante;
- les pratiques exemplaires.

La Stratégie d'harmonisation des règlements municipaux se divisait en deux grands volets, entamés simultanément : l'harmonisation et l'entretien. Le volet « harmonisation » consistait à effectuer une révision complète des règlements, un article à la fois, et à les fusionner, tandis que le volet « entretien » consistait à réviser et à recommander des modifications mineures en continu, pour répondre aux besoins particuliers d'une communauté, faciliter l'application des règlements, respecter les exigences techniques (p. ex. mettre à jour les dispositions relatives aux pénalités) ou corriger des erreurs qui se seraient glissées dans les règlements au fil du temps. Les activités d'entretien se sont poursuivies, au besoin et selon les priorités, après que la majorité des travaux d'harmonisation a été terminée.

Depuis l'approbation de la stratégie en 2001, la Direction des services des règlements municipaux a :

- révisé près de 400 règlements;
- rédigé deux rapports d'entretien sur un certain nombre de modifications apportées à neuf différents règlements;
- réadopté, en 2012 et en 2013 respectivement, deux importants règlements (le *Règlement sur les services de taxi* et le *Règlement de la Ville d'Ottawa sur les normes d'entretien des biens*), qui avaient d'abord été harmonisés en 2005.

À sa réunion extraordinaire du 3 décembre 2014, le Conseil a approuvé le *Rapport sur l'examen de la structure de gestion municipale 2014-2018*, selon lequel « les membres du Conseil ont presque tous souligné la nécessité d'effectuer une révision complète des principaux règlements municipaux et de leur lien avec le cadre réglementaire de la Ville ». De plus, le rapport soutient que « les règlements municipaux devraient être soumis au même type d'examen régulier qui est utilisé pour la structure de gestion municipale » (page 23 de la version anglaise) et recommande de dresser une liste de tous les principaux règlements.

En réponse à la recommandation du rapport et pour déterminer quels règlements devaient être révisés, on a demandé aux membres du Conseil de remplir un sondage sur la révision des règlements municipaux. Le sondage comprenait une liste des règlements les plus fréquemment cités, des exemples de sujets traités dans ces règlements et des liens vers des sites Web qui comprennent de l'information additionnelle. Les participants devaient préciser si leur commentaire était lié au fond du règlement, aux normes de service ou aux mesures d'application et donner des exemples précis pour clarifier leur propos.

Le sondage a permis au personnel de mieux comprendre les préoccupations et les problèmes qui ont mené le Conseil à prendre les mesures susmentionnées.

ANALYSE

Le document 1 présente les résultats du sondage et décrit, en ordre de priorité, les règlements municipaux qui doivent être révisés au cours du présent mandat du Conseil. Les 17 membres qui ont répondu au sondage ont fourni 92 commentaires sur 27 règlements existants, 4 annexes du *Règlement sur les permis d'entreprise* et 5 projets de règlement.

En consultation avec le président du Comité des services communautaires et de protection, il a été convenu que la priorité serait accordée aux règlements signalés par trois (3) conseillers ou plus et selon les ressources actuelles. Le tableau qui suit décrit donc le plan de travail établi par le Comité des services communautaires et de protection ainsi que les échéances correspondantes. Les règlements qui s'y trouvent

ont fait l'objet d'au moins trois (3) commentaires de conseillers ou sont déjà en cours de révision conformément à des instructions précédentes.

Liste des règlements signalés pour le Comité des services communautaires et de protection	Nombre de commentaires de conseillers	Échéance pour le suivi
<i>Règlement sur les services de taxi</i>	7	T1 de 2016
<i>Règlement sur le bruit</i>	7	T2 de 2016
<i>Règlement de la Ville d'Ottawa sur les normes d'entretien des biens</i>	7	T4 de 2016
<i>Règlement sur les permis d'entreprise – Animaleries</i>	5	T1 de 2016
<i>Règlement municipal sur le contrôle et le soin des animaux – Politique sur les chiens dans les parcs</i>	4	T1 de 2017
<i>Règlement sur les boîtes de dons de vêtements</i>	3	T2 de 2017
<i>Règlement sur les permis d'entreprise – Maisons de chambre</i>	2	T4 de 2017
<i>(Nouveau) Permis d'entreprise – Transformation de maisons privées</i>	1	
<i>Règlement sur les événements spéciaux</i>	1	T4 de 2015
<i>Règlement sur les feux en plein air</i>	1	Au cours du présent mandat du Conseil
<i>Règlement sur le tir d'armes</i>	1	
<i>Règlement sur les enseignes temporaires sur les propriétés privées</i>	1	
<i>Règlement sur les feux d'artifice</i>	1	
<i>Camions de restauration – Espaces désignés</i>	1	

Quant aux règlements qui n'ont pas fait l'objet d'au moins trois (3) commentaires de conseillers, le personnel s'efforcera tout de même de faire le suivi des questions soulevées au cours du présent mandat du Conseil. Selon la nature du problème, il suffit parfois de fournir quelques renseignements pour répondre à la préoccupation ou régler le problème. Les révisions proposées s'ajouteront aux modifications d'entretien prévues pour le présent mandat du Conseil. De plus, le personnel des Services des règlements municipaux sera sans doute appelé à participer à la révision des règlements qui relèvent d'autres comités permanents, puisqu'il représente le centre d'expertise en matière de création et d'application des règlements.

Il est également recommandé au personnel de collaborer avec le président du comité permanent approprié afin de concevoir une stratégie et un plan de travail pour les règlements et les questions signalés qui ne relèvent pas du Comité des services communautaires et de protection (document 1), et de transmettre cette stratégie et ce plan de travail au comité permanent responsable d'ici le quatrième trimestre de 2015. Les règlements et les questions qui relèvent du Conseil de santé d'Ottawa

(document 1) seront portés à l'attention du médecin chef en santé publique et du président du Conseil de santé. Le document 1 résume les commentaires formulés par les conseillers, qui seront pris en compte dans la révision, et les commentaires du personnel quant à la suite à donner pour chaque règlement signalé.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des règlements signalés, regroupés par comité permanent ou conseil :

Comité permanent ou conseil	Règlement signalé	Nombre de commentaires de conseillers
Comité de l'urbanisme	<i>Règlement sur les enseignes permanentes sur les propriétés privées</i>	2
	<i>Règlement sur les clôtures</i>	2
	<i>Règlement de zonage</i>	2
	<i>Règlement municipal sur les bâtiments</i>	1
	Règlement régissant la modification d'emplacements	1
	<i>Règlement sur l'adressage municipal</i>	1
	<i>Règlement municipal sur les bâtiments</i>	1
Comité des transports	(Nouveau) Normes relatives à la luminosité	1
	<i>Règlement sur la circulation et le stationnement</i>	7
	<i>Règlement concernant les enseignes sur les routes de la Ville</i>	4
	<i>Règlement en matière d'empiètement sur les voies publiques de la Ville</i>	4
	<i>Règlement sur le contrôle des graffitis</i>	2
	<i>Règlement sur l'utilisation et l'entretien des routes</i>	1
Comité de l'environnement	(Nouveau) Monuments commémoratifs en bordure de rue	1
	<i>Règlement municipal sur la conservation des arbres urbains</i>	5
	<i>Règlement sur la marche au ralenti</i>	3
Conseil de santé d'Ottawa	<i>Règlement municipal sur le raccordement des égouts</i>	1
	<i>Règlement concernant l'usage du tabac dans les lieux publics et Règlement concernant l'usage du tabac sur les lieux de travail</i>	2
	<i>Règlement sur les permis d'entreprise – Dépôt d'aliments</i>	1
	(Nouveau) Enregistrement des tours de refroidissement	1
	(Nouveau) Établissements de services personnels	1

Le processus de révision comprendra, s'il y a lieu, des consultations auprès du public et des intervenants; le personnel informera ensuite le comité des modifications éventuelles qu'il recommande. Si toutefois le personnel juge qu'aucune modification n'est nécessaire, il indiquera dans son rapport les résultats de la révision et toute clarification des règlements existants nécessaire pour répondre à la préoccupation ou au problème soulevé.

Principaux règlements

En réponse à un autre aspect des recommandations issues de l'examen de la structure de gestion, le document 2 offre une liste des « principaux règlements » de la Ville et précise leur date d'entrée en vigueur, leur date de révision ainsi que le nombre de demandes de service et de mesures d'application.

Aux fins du présent rapport, le terme « principal » est attribué selon le nombre de demandes du public (plaintes ou demandes de service), conformément aux critères approuvés par le Conseil et employés pour déterminer quels règlements harmoniser en premier après la fusion. Le document 2 énumère les 15 règlements municipaux les plus importants selon le nombre de demandes de service par année. Ce nombre reflète mieux l'importance d'un règlement pour le public que le nombre de constats d'infraction délivrés.

Dans le cadre de la révision systématique, le personnel collaborera avec le président du comité permanent approprié, au début de chaque nouveau mandat du Conseil, afin de dresser un nouveau plan de travail pour la révision des principaux règlements et rendra compte de son travail dans les 18 premiers mois de ce mandat.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Aucune répercussion particulière sur les zones rurales n'est associée au contenu du présent rapport.

CONSULTATIONS

Les membres du Conseil ont eu l'occasion, dans le cadre d'un sondage, de faire connaître leurs préoccupations et leurs priorités quant à la révision des règlements municipaux, et leurs commentaires se reflètent dans le présent rapport.

Les présidents de comités permanents ont également été informés de la stratégie.

Le personnel des Services de protection et d'urgence a transmis aux services concernés les commentaires formulés par les membres du Conseil et les

renseignements compris dans le présent rapport. Le personnel s'est entretenu avec le greffier municipal et les Services juridiques.

Lorsque les règlements auront été révisés, d'autres consultations seront menées auprès des intervenants et du public, s'il y a lieu.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune répercussion juridique n'est associée à l'approbation des recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des risques n'est associée au contenu du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Aucune répercussion financière n'est associée aux recommandations, étant donné que les coûts éventuels sont couverts dans le budget actuel des Services des règlements municipaux. Aucun coût supplémentaire n'est prévu.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Aucune répercussion directe sur les personnes handicapées et les aînés n'est associée au contenu du présent rapport.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Aucune répercussion directe sur les priorités pour le mandat du Conseil n'est associée aux recommandations.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les documents de référence font immédiatement suite au rapport :

Document 1 – Résumé des commentaires issus du sondage sur la révision des règlements municipaux (auprès des comités permanents concernés)

Document 2 – Résumé des principaux règlements

SUITE À DONNER

Que les services concernés, comme l'indique le présent rapport, suivent les instructions découlant des présentes, s'il y a lieu.